

Juin / Août 2008 ■

soyons

N° 6

Parc

Magazine du Parc naturel régional Oise - Pays de France ■

DOSSIER ■ 5

Espèces invasives :

INSTITUTIONNEL □ 2
Renouvellement
des instances du Parc

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE** ■ 4
Bacs à graisses

ÉDUCATION □ 8
Petits éco-citoyens,
à vos projets

TOURISME ■ 9
Tranquillité forestière

**GESTES
ÉCO-CITOYENS** ■ 10
Éco-jardinage



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

mieux connaître
pour mieux
préserver
la biodiversité

Comme toutes les structures intercommunales, le Parc naturel régional a procédé au renouvellement de ses instances, suite aux élections cantonales et municipales. Le 20 mai dernier à Chantilly, le comité syndical a officiellement été installé et a désigné les membres qui composent dorénavant le bureau.

Ce même jour, le bureau m'a reconduit à la présidence du Parc naturel régional.

C'est avec honneur et plaisir que je poursuivrai la mission qui m'a été confiée.

Si le Parc a déjà mis en œuvre de nombreux projets et s'il est aujourd'hui une institution largement reconnue, pour les objectifs qu'il défend, les compétences qu'il a su développer et la qualité de son travail, au niveau local comme à l'échelle nationale, dans le cadre de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, la tâche reste immense. Chacun peut mesurer en effet l'enjeu considérable que représente la préservation d'un ensemble patrimonial exceptionnel aux portes d'une agglomération de dix millions d'habitants et d'un pôle européen de développement tel que la plateforme de Roissy.

Vous pouvez compter sur ma détermination, celles des membres du bureau, des membres des commissions, de toute l'équipe du Parc, ainsi que sur celle de l'ensemble des collectivités, régions, départements et communes qui composent ce Parc naturel régional et qui nous soutiennent tant, pour mettre en œuvre la charte, le projet d'aménagement fondateur du Parc qui vise à l'équilibre entre sauvegarde du patrimoine, préservation de l'environnement et développement de notre territoire.



Patrice Marchand

Président du Parc naturel régional
Oise – Pays de France
Conseiller général de l'Oise
Maire de Gouvieux



Oise - Pays de France

- Directeur de publication **Patrice Marchand**
- Directrice de la rédaction **Sylvie Capron**
- Rédactrices en chef **Dorothée Marville, Pauline Garnaud**
- Rédaction **Chromatiques (Sophie Hoguin)**
- Photo couverture © PNR OPF
- Photos non légendées © PNR OPF
- Réalisation **Chromatiques : www.chromatiques.fr**
- Impression **Groupe des imprimeries Morault**
- Tirage **70 000 exemplaires** – Imprimé sur papier blanchi sans chlore

100% PEFC et site d'impression Imprim.Vert
ISSN : 1774-5683 – Reproduction interdite



Si depuis le 16 mars 2008, de nouveaux conseils municipaux ont été mis en place dans les communes, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a vu aussi ses instances renouvelées. Profitons donc de ce renouvellement pour rappeler ce qu'est le Parc naturel régional et surtout les enjeux qui lui sont associés.

Qu'est ce que le Parc naturel régional Oise – Pays de France ?

Créés à l'initiative des régions, les Parcs naturels régionaux sont des territoires au patrimoine naturel et culturel remarquables mais menacés, à qui la loi a confié des missions de préservation du patrimoine, d'aménagement du territoire, de développement économique et social compatible avec le respect de l'environnement et l'identité du territoire, l'accueil, l'information et l'éducation du public à l'environnement et au patrimoine.

Né de la volonté des régions Picardie et Ile-de-France, des départements de l'Oise et du Val d'Oise et des 59 communes adhérentes (44 dans l'Oise, 15 dans le Val d'Oise) notre territoire abrite 110 000 habitants et couvre 60 000 hectares dont 20 000 de forêts. Essentiellement rural et à dominante forestière et agricole, notre Parc représente l'un des plus vastes ensembles patrimoniaux naturels et culturels du Bassin parisien. Cet important patrimoine naturel et culturel se trouvant menacé par de fortes pressions foncières, notre territoire a été classé Parc naturel régional par décret du Premier ministre le 13 janvier 2004.

Membres du bureau

Président

- Patrice MARCHAND, maire de Gouvieux

Vice-président représentant la région Picardie

- Isabelle MAUPIN, conseillère régionale de Picardie

Vice-président représentant la région Ile-de-France

- Michèle LOUP, conseillère régionale d'Ile-de-France

ouvellement des instances du Parc

Vice-président représentant le département de l'Oise

- Jean-Paul DOUET, vice-président du Conseil général de l'Oise

Vice-président représentant le département du Val d'Oise

- Jean-Pierre BARENTIN, conseiller général du Val d'Oise

Vice-président représentant les communes de l'Oise

- Alexis PATRIA, maire de Fontaine-Chaalis

Vice-président représentant les communes du Val d'Oise

- Jacques RENAUD, maire de Châtenay-en-France

Les autres membres

- Claude GEWERC, président du Conseil régional de Picardie ou son représentant
- Frédéric FILLION, vice-président du Conseil régional de Picardie
- Philippe MASSEIN, conseiller régional de Picardie
- Gilles SEGUIN, conseiller régional de Picardie
- Jean-Paul HUCHON, président du Conseil régional d'Ile-de-France
- Alain TRACA, conseiller régional d'Ile-de-France
- Joseph SANGUINETTE, vice-président du Conseil général de l'Oise, représentant le président
- Gilles MASURE, conseiller général de l'Oise
- André VANTOMME, vice-président du Conseil général de l'Oise, sénateur
- Daniel DESSE, conseiller général du Val d'Oise
- Annie BROCARD, maire adjoint de Pontarmé
- Jean-Christophe CANTER, maire de Senlis
- Sylvain COTTE, maire adjoint de Villers-Saint-Frambourg
- Daniel FROMENT, maire de Montlognon
- Martine LETENDARD, maire adjoint de Brasseuse
- Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, maire adjoint de Verneuil-en-Halatte
- Dominique MINIER, maire adjoint d'Asnières-sur-Oise
- Alain RINCHEVAL, maire de Bellefontaine
- Patrick DECOLIN, maire de Luzarches
- Michel TRIAIL, maire adjoint de Chantilly. ■



Question à Patrice Marchand, président du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Quels sont les défis qui s'offrent au Parc pour cette nouvelle période ?

J'en citerai au moins quatre.

*Indiscutablement, la **pression foncière** liée à la proximité de Roissy, qui pèse sur nos communes, est la principale menace. Nous devons continuer à veiller à la maîtrise du développement (projets immobiliers, infrastructures, etc.), et nous devons lutter contre l'étalement urbain synonyme de dégradation de la qualité de l'environnement, de disparition du patrimoine et de perte d'identité.*

*L'État nous a confié comme objectif majeur la **préservation voire la reconquête des corridors écologiques**, notamment ces espaces de respiration entre les grandes entités naturelles, comme les forêts, indispensables aux échanges entre les espèces animales et végétales. Cette tâche est compliquée et nous devons trouver des solutions innovantes, n'excluant ni la maîtrise foncière par la collectivité publique pour assurer la sauvegarde de ces corridors, ni même le recours à l'utilité publique.*

*L'**énergie** est devenue en quelques années un enjeu majeur à l'échelle de la planète. Cet enjeu est économique : la facture énergétique va être de plus en plus lourde pour les collectivités comme les particuliers. C'est aussi un enjeu de développement durable : nos sociétés appréhendent aujourd'hui durement combien les ressources de la Terre ne sont pas inépuisables. Les dérèglements du climat que nous connaissons nous invitent tout aussi fortement à changer nos comportements en matière de dépenses et de sources d'approvisionnement énergétiques.*

*Enfin, la **révision de la charte**. Comme les autres Parcs, notre territoire a été classé par l'État pour dix ans. En 2014, nous devons obtenir le renouvellement de notre classement, en révisant la charte. Des questions de périmètre se poseront, d'autres communes sont-elles susceptibles de rejoindre le Parc ? Les Parcs naturels régionaux sont une des rares institutions publiques à être évaluées et avoir une obligation de réussite. Leurs actions ainsi que les résultats sur le terrain sont évalués et nous devons répondre aux questions suivantes. L'urbanisation a-t-elle été contenue ? Les corridors ont-ils été sauvegardés ? Le patrimoine naturel a-t-il perdu ou non de sa diversité ? etc. Pour être classé Parc naturel régional, le territoire doit être exemplaire, tant dans ses actions que dans les objectifs de sa charte. La procédure est par conséquent longue pour obtenir ce précieux label puisque l'expérience des autres Parcs montre que quatre à cinq ans sont souvent nécessaires pour réviser la charte. Il faudra donc démarrer ce travail dès l'année prochaine.*

Bacs à graisses

Des subventions pour mieux s'équiper !



© PNR OIF

Bac à graisses, vu de l'extérieur. Celui-ci sera enterré et raccordé au réseau d'eau.

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France s'est joint à l'opération collective menée par la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise pour offrir une aide à l'installation de bacs à graisses. L'occasion de rappeler à tous les enjeux liés à cet équipement destiné aux restaurateurs et aux professionnels des métiers de bouche.

Aujourd'hui on estime que seulement 40 % des établissements qui devraient être équipés d'un bac à graisses le sont. Depuis 2008, les Agences de l'eau ne subventionnent l'installation de ces équipements que sur les territoires faisant partie d'une opération collective. C'est pourquoi le Parc s'est associé à la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise afin d'encourager les professionnels de son territoire à mieux s'équiper. Les bacs à graisses représentent en effet un enjeu important dans la gestion des déchets et le respect de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, il est préférable d'écrémer les eaux de cuisson avant de les évacuer, d'éviter de rejeter des effluents trop chauds, de trier les huiles alimentaires et de poser un bac à graisses qui permettra de prétraiter les matières grasses issues de la cuisson des aliments, du lavage du matériel et du lave-vaisselle.

Fonctionnement et entretien des bacs à graisses

Le principe de fonctionnement d'un bac à graisses est très simple. Les eaux usées issues des différentes activités de l'établissement (restauration, fabrication

Le bon fonctionnement d'un bac à graisses dépend de son bon dimensionnement, d'une installation correcte et surtout d'un entretien régulier. En effet, si le bac n'est pas vidangé régulièrement, il devient vite inefficace et souvent nauséabond. Il faut donc au moment de la pose penser à passer un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée.

Faites un bon geste pour l'environnement en installant votre bac à graisses désormais rendu obligatoire par le règlement sanitaire. ■

Dernier délai pour obtenir une aide financière

Les articles 29 et 30 du règlement sanitaire départemental, la loi du 3 janvier 1992 et l'arrêté du 6 mai 1996 obligent à prétraiter les eaux usées chargées en graisses pour les professionnels de la restauration et des métiers de bouche. La solution la plus courante est la pose d'un bac à graisses. **Pour la dernière année, sur le territoire du Parc, les professionnels peuvent bénéficier d'une subvention.**

Cette aide financière, accordée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, peut aller jusqu'à 40 % du coût d'installation. Le Parc et ses partenaires (Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise) aident les professionnels à monter leur dossier de demande de subventions.

Pour tous les concernés, il faut donc se dépêcher d'en profiter.

Contact

Bénédicte Garcia, chargée de mission développement économique
Tél. : 03 44 63 65 65
b.garcia@parc-oise-paysdefrance.fr

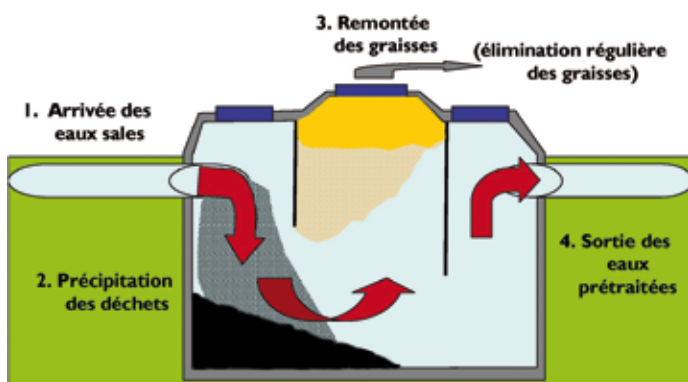
4

Un bac à graisses, pour quoi faire ?

Les eaux usées chargées en graisses fragilisent considérablement les canalisations. Bouchons, odeurs nauséabondes, gaz toxiques dangereux pour la santé, autant de désagréments que l'on peut éviter par l'installation de bacs à graisses. Par ailleurs les eaux usées trop chargées en particules grasses posent des problèmes au niveau des stations d'épuration. En effet, les eaux grasses encrassent rapidement les canalisations et peuvent perturber les phénomènes de décantation ou les échanges gazeux.

“ Les bacs à graisses sont obligatoires pour les professionnels ”

de plats traiteurs et charcuterie, etc.) passent dans un bac où naturellement les matières en suspension (épluchures, bouts de viande, etc.) sont précipitées vers le fond pendant que les graisses remontent en surface et se figent. Les eaux qui sortent du bac pour aller vers le réseau collectif d'assainissement sont ainsi prétraitées.



Fonctionnement d'un bac à graisses.

© PNR OIF

Espèces invasives : mieux connaître pour mieux préserver la biodiversité



La coccinelle asiatique (ici à gauche) est une redoutable prédatrice des pucerons et larves des autres coccinelles. Elle a été introduite en Belgique à des fins de lutte biologique, mais elle est aujourd'hui en passe de faire disparaître nos coccinelles locales (ici à droite).

Dans le cadre de ses missions de conservation de la biodiversité et de contribution au développement durable de son territoire, le Parc a entamé un programme concernant les espèces invasives. Une fois relâchés dans nos milieux naturels, ces plantes et ces animaux originaires d'autres régions du monde colonisent et font disparaître la flore et la faune locales. Les importants désordres écologiques que ces espèces provoquent ont des répercussions socio-économiques et sanitaires non négligeables.



L'expression « espèce invasive » désigne une espèce végétale ou animale d'origine exogène (c'est-à-dire qui vient d'une autre région que celle considérée) et qui, introduite dans un milieu différent du sien, se met à proliférer et à provoquer des perturbations d'ordre écologique. L'homme s'en inquiète d'autant plus que ces perturbations sont souvent suffisamment graves pour avoir des répercussions économiques et sanitaires. L'introduction peut avoir été volontaire ou non. Dans le premier cas, il s'agit, la plupart du temps, d'espèces végétales utilisées à des fins ornementales. Mais heureusement toutes les espèces exogènes ne deviennent pas invasives ! En Picardie, sur 304 espèces de plantes exogènes recensées, 30 ont été identifiées comme pouvant poser des problèmes et 12 en posant réellement (pour le moment). Le caractère invasif d'une

espèce étant un signe évolutif, il peut apparaître de nombreuses années après son introduction.

“ La prévention est toujours la meilleure solution ”

Elles prolifèrent dans les milieux fragiles et, une fois installées, il est très difficile d'éradiquer ces espèces. On ne peut que contenir son expansion et éviter de nouvelles introductions.

Le phénomène « d'invasion » ne doit pas être confondu avec celui de l'envahissement. En effet, les espèces envahissantes sont des espèces indigènes qui présentent une démographie galopante sur un temps et un espace donnés. Leur prolifération peut vite être stoppée en corrigeant le déséquilibre à l'origine du phénomène.



Le bambou est une espèce qui s'étend rapidement grâce à ses racines traçantes. Jardiniers, pensez à poser des barrières anti-bambous.

Être toujours sur le qui-vive

Sur le territoire du Parc, un certain nombre d'espèces invasives ont déjà été répertoriées. Que des actions rectificatives puissent être envisagées ou non, ces espèces sont sous haute surveillance et le Parc est toujours prêt à réagir. Voici quatre exemples représentatifs des moyens de lutte mis en place.

Le Cerisier tardif (ou *Prunus serotina*) est originaire d'Amérique du Nord. Dans son milieu naturel, il peut atteindre 30 mètres et présente des qualités sylvicoles exceptionnelles. Chez nous, son bois est médiocre. Il ne présente pas de valeur marchande et l'arbre dépasse rarement les 15 mètres.



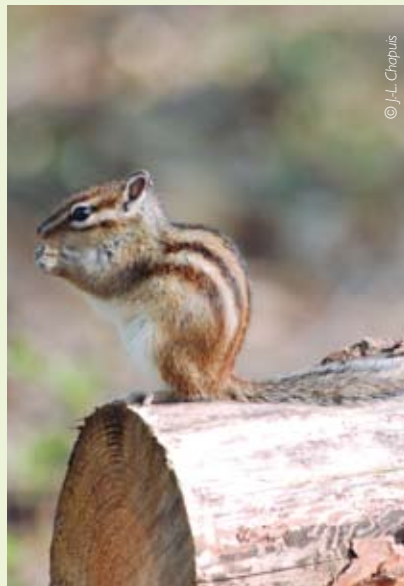
Prunus serotina. Ce cerisier tardif ressemble au merisier mais il ne présente pas d'intérêt sylvicole et élimine les autres essences lors des coupes claires dans les forêts.

6

En forêt de Compiègne, il s'est subitement mis à proliférer et a ainsi formé des peuplements mono spécifiques (une seule espèce) sur plusieurs hectares, en remplaçant les autres essences locales, entraînant ainsi de graves pertes économiques. Ses graines peuvent perdurer plusieurs centaines d'années dans le sol, attendant le moment propice pour se développer.

Grâce à une croissance très rapide et à des populations très dense, il profite de la moindre trouée pour prendre le pas sur les autres espèces. Pour éviter que le *Prunus serotina* ne s'installe de cette manière dans nos forêts, le Parc réalise, avec l'aide de ses partenaires, des campagnes de coupes et d'arrachages. Il a mis en place un tableau de bord pour diriger au mieux les actions engagées. Un programme d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires privés confrontés à la présence de cette espèce, a aussi été entamé.

L'Écureuil de Corée (ou *Tamias sibiricus*) est un petit écureuil rayé qui a été introduit en France comme animal de compagnie. Ces populations sont encore très localisées, essentiellement dans les bois et les parcs urbains et péri-urbains où des propriétaires l'ont relâché. Selon de récents travaux du Muséum d'histoire naturelle, l'écureuil de Corée est porteur de nombreuses tiques (jusqu'à 250 sur le même individu) et diffuserait la maladie de Lyme. De plus, là où il s'installe, on



L'écureuil de Corée. Petit, mignon, craquant, ce nouvel animal de compagnie est très difficile à apprivoiser, si bien qu'il a été relâché dans nos parcs et jardins où il prend la place de notre écureuil roux.

constate la disparition de l'écureuil roux. Aussi, pour éviter sa propagation ailleurs que dans la forêt de la Haute Pommeraye et le bois du Lieutenant, le Parc, en association avec la fédération des chasseurs de l'Oise et les propriétaires, entreprennent son cantonnement.

L'Ailanthé ou Faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*), a été introduit de Chine vers 1750 pour la production de vers à soie et comme arbre d'alignement en ville (en remplacement du tilleul). Comme le *Prunus serotina*, il repousse facilement, ce qui complique son élimination. Présent surtout en bordure des chemins dans des milieux plutôt secs, il colonise également les landes et dunes, ce qui représente une menace d'envahissement pour ces milieux ouverts. Il semble aussi vouloir s'installer dans des milieux humides ce qui n'était pas le cas auparavant. Aussi, dès qu'il est repéré à proximité de ces milieux, son élimination est recherchée.



La Berce du Caucase. Cette ombellifère géante, ressemble à nos berces mais elle élimine toutes les plantes concurrentes et est extrêmement dangereuse par les brûlures qu'elle provoque.

ZOOM SUR ...

Tout ce qui brille n'est pas or

Ne vous laissez pas méprendre par les atouts de la plupart des espèces invasives : couleurs vives et plumage chatoyant, floraison abondante et pousse rapide, etc. Ne soyez pas choqués quand des spécialistes arrachent des fleurs invasives !

Ils le font pour préserver la richesse des milieux naturels.

Une nouvelle espèce peut tout détruire autour d'elle et entraîner une perte majeure, rapide et irréversible de biodiversité. Pour ne pas contribuer à l'introduction d'espèces invasives, n'en plantez pas dans votre jardin, votre mare ou votre aquarium. Si toutefois, vous en possédez, limitez son expansion en jetant vos déchets de coupes et d'entretien dans une poubelle, et non dans l'évier ou la nature.



Jussie (Ludwigia grandiflora). Il y a quelques années, ce chenai ne comptait qu'un plant de Jussie. Aujourd'hui, la totalité de l'eau en est recouverte. La Jussie est la seule espèce invasive à présent interdite à la vente. C'est dire si ses dégâts sur les cours d'eau sont importants.



L'Aster lancéolée (*Aster lanceolatus*). Cette jolie fleur blanche des milieux humides et frais met en danger les espèces rares des milieux humides spécifiques du Parc. Elle n'a pas encore largement colonisé notre territoire. Mais elle a été signalée dans quelques marais, comme dans le marais de la Troublerie (étangs de Comelles) où un premier arrachage a été réalisé lors d'un chantier de restauration. Elle se reproduit à la fois par ses rhizomes (racines) et par ses graines. Elle forme donc rapidement des populations denses et mono spécifiques. C'est pourquoi le Parc espère empêcher sa réelle installation dans les milieux remarquables.



© PNR OPF

Aster lancéolé. Difficile à reconnaître car elle ressemble à de nombreuses fleurs de notre territoire, elle menace pourtant des milieux humides très rares et de grandes valeurs.

Communiquer et changer les mentalités

La prévention et l'information sont deux clés pour éviter l'introduction des espèces invasives. En effet, la plupart des espèces invasives ont été importées parce qu'elles étaient jolies ou utiles aux activités de l'homme à un moment donné. À long terme, leur présence est plus nocive que bénéfique. C'est pourquoi, le Parc s'est engagé à intégrer cette problématique dans sa politique en faveur des milieux naturels. Il assure un relais entre les acteurs locaux et ses partenaires régionaux comme le Conservatoire botanique de Bailleul. Après une réunion avec les associations d'environnement en juin 2006, l'information est dirigée vers le grand public. Le Parc met à disposition des outils de diagnostics des plantes invasives présentes sur son territoire et des formulaires types pour donner l'alerte. Il soutient également des initiatives diverses comme la charte de bonne conduite éditée par le Conservatoire botanique de Bailleul (voir encadré) et tente de faire passer le message lors du développement d'autres thèmes de travail comme l'éco-jardinage, la création de haies, etc.

Le Parc invite par ailleurs tous ses habitants à être vigilants en évitant de planter ou de relâcher des espèces exogènes (tortue de Floride, etc.). Par exemple, prenez soin, lors de l'entretien d'une mare ou d'un aquarium de ne pas rejeter dans le milieu naturel les débris végétaux. Parfois, seul un fragment de rhizome ou de tige suffit à produire un massif entier ! ■

Trois questions à...

Jean-Christophe Hauguel,

responsable de l'antenne Picardie du Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL)

Dans quel cadre travaillez-vous avec le Parc naturel régional Oise – Pays de France ?

Nous avons signé une convention cadre qui régit nos relations sur tout ce qui concerne l'inventaire et la conservation de la flore. Nous nous tenons donc informés de nos actions et de nos résultats et nous menons dès que possible des programmes communs.

En matière de plantes invasives, quels sont vos rôles spécifiques ?

Nous avons une mission sur les plantes invasives financée par la région. Aussi nous faisons bénéficier le Parc de notre expérience : espèces à surveiller, moyens de lutte efficaces ou conseillés, centralisation des informations. Le Parc s'occupe de la gestion réelle sur le terrain : mise en place des outils de surveillance, arrachage, etc.

Sur son territoire, le Parc se fait le relais de la charte d'engagement proposée aux diffuseurs horticoles picards. De quoi s'agit-il exactement ?

Cette charte d'engagement consiste à proposer aux enseignes de jardinage et d'horticulture de ne plus vendre une dizaine d'espèces reconnues comme invasives, telles que l'ailanthe ou les renouées asiatiques, et de participer à la sensibilisation du public par la diffusion d'informations sur les espèces invasives. Les enseignes donnent un bon accueil à cette démarche. Si pour le moment elles ne la signent pas en raison de la distorsion de concurrence que cet engagement pourrait produire, nous espérons que d'ici peu les mentalités changeront et que certaines enseignes s'en serviront pour se différencier et se donner un gage de qualité environnementale.

Pour tout contact avec le CBNBL – antenne Picardie : Aymeric Watterlot, chargé d'étude
Tél. : 03 22 89 69 78



Zoom sur ...

Adieu verts marronniers !

Depuis quelques années vous avez peut-être remarqué que les marronniers de nos régions passaient prématurément du vert au brun dès le mois de juillet. Ce signe n'annonce pas l'arrivée précoce de l'automne mais seulement l'infestation de l'arbre par une larve ravageuse, la mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*), qui donne un petit papillon brun à l'âge adulte. Voraces, des centaines de petites larves se nourrissent d'une même feuille. En moins de quatre ans, elles ont colonisé l'ensemble de la France. Même si la survie des arbres n'est pour le moment pas menacée, la présence de mineuses les affaiblit fortement.



Feuille de marronnier. La mineuse du marronnier a envahi toute la France en quelques années et fragilise les arbres qu'elle occupe.

En savoir plus

- Conservatoire botanique national de Bailleul : www.cbnbl.org
- Site de la Diren : <http://www.picardie.ecologie.gouv.fr/spip.php?article222>
- Plantes invasives en France, Serge Muller, 2004. Ed. Muséum d'histoire naturelle, Paris.
- Les espèces invasives des milieux aquatiques et humides : http://www.eau-artois-picardie.fr/article.php3?id_article=2181

Petits éco-citoyens, à vos projets !



Dans la continuité des programmes pédagogiques à destination des scolaires, le Parc lance en 2008 son premier appel à projet pour tous les groupes de jeunes éco-citoyens, de 3 à 18 ans, qui désirent mener une action concrète en faveur de l'environnement.



Atelier sur l'eau organisé par le Parc à destination des enfants.

8 Pour sensibiliser les plus jeunes à l'environnement, le Parc dispose de programmes pédagogiques à destination des scolaires, « d'ateliers découverte » le mercredi et de sorties et animations le week-end. À présent, par le biais d'un appel à projet éco-citoyen, le Parc souhaite également soutenir des actions menées par les acteurs de l'éducation, quels qu'ils soient, afin de toucher plus largement les jeunes de 3 à 18 ans. Cet appel à projet s'adresse à toutes les structures accueillant des enfants et des adolescents : établissements scolaires, centres de loisirs, maisons de quartier, conseils municipaux jeunes, clubs nature, associations à but non lucratif, etc. Encadrés par un ou plusieurs adultes qui monteront le dossier auprès du Parc, les projets et les actions menés seront complètement libres dans leur durée et leur ampleur. Seules obligations : avoir un impact direct et positif sur l'environnement et s'inscrire sur le territoire du Parc. Cela pourra être l'organisation d'un chantier nature pour restaurer un espace naturel, la promotion du recyclage des cartouches d'encre ou la création d'un jardin pédagogique.

La contribution du Parc à ces projets se fera sous la forme d'une aide technique (mise en relation avec des structures spécialisées par exemple), d'une aide matérielle (prêt de gants, de sacs, etc.), d'une aide documentaire et/ou d'une aide financière.

Les étapes pour monter votre projet

Dès que votre projet est construit (nature, objectif, calendrier, moyens à mettre en œuvre, budget, etc.), remplissez votre dossier de candidature et déposez-le au Parc.

“ Favoriser les actions concrètes pour l'environnement ”

Vous pouvez le télécharger sur notre site Internet, www.parc-oise-paysdefrance.fr (page d'accueil : le point sur, tous les dossiers).

Le Parc vous contactera ensuite pour valider le dossier avant de le présenter en commission de labellisation. Celle-ci décidera de la forme et du montant de l'aide qui vous sera allouée. Vous recevrez un courrier entérinant cette décision. Vous pourrez alors faire parvenir vos bons de commandes au Parc pour que l'aide vous soit versée et passer à l'action. Tout au long de votre projet, le Parc pourra vous conseiller. Et une fois terminé, vous lui transmettez un petit bilan (résultats, photos, témoignages, factures acquittées, etc.).

Cet appel à projet concerne toutes les actions qui commenceront en 2008, même si elles ne s'achèvent qu'en 2009. Il n'y a pas de date limite de réception des dossiers, mais ils seront traités par ordre d'arrivée, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue. Et n'oubliez pas, il faut compter environ trois mois avant le versement de l'aide.

Les premières plaquettes de présentation de cet appel à projet ont été envoyées au mois d'avril. Le Parc espère ainsi, pour cette première année de lancement, accompagner une quinzaine de projets et permettre la naissance de nombreuses initiatives éco-citoyennes sur son territoire. Cette opération est destinée à être reconduite chaque année. ■



Ramassage de déchets lors d'une journée nettoyage.

Contact

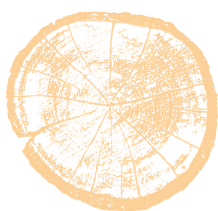


N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des difficultés pour monter votre dossier.

Valérie Mémain, chargée de mission éducation.

Tél. : 03 44 63 65 65

v.memain@parc-oise-paysdefrance.fr



La création de zones de tranquillité forestière

Le Parc naturel régional a mené une vaste réflexion, avec l'ensemble de ses partenaires (l'ONF, l'Institut de France, les départements, les associations d'environnement, les comités départementaux de randonnée pédestre, les fédérations départementales de cyclotourisme, les fédérations départementales équestres, les offices de tourisme, les fédérations départementales des chasseurs, etc.) pour à la fois améliorer l'accueil du public dans les forêts (création de circuits de randonnée à pied, à cheval, à vélos, stationnement, etc.) et gérer les flux de visiteurs afin de limiter l'impact sur l'environnement (érosion des sols, dérangement des animaux...).

Un acte de gestion durable pour la forêt

L'enjeu est de taille. En effet, la forêt accueille un grand nombre de visiteurs, notamment durant certains week-ends de beau temps. Cette fréquentation est diffuse car la forêt possède de nombreux accès, en raison d'un grand nombre de routes ouvertes à la circulation automobile, et des multiples sentiers et layons facilitant la pénétration.

Or, cette forêt est fragile. Contrairement à la forêt de Compiègne qui se présente sous la forme d'un massif compact, les trois forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly sont des forêts très morcelées, coupées par des grandes infrastructures : une autoroute, trois nationales, une voie ferrée, de grands équipements de loisirs

(golfs, parc Astérix...). Finalement, il ne subsiste plus de vastes « cœurs de forêt » et de grands espaces tranquilles.

Par ailleurs, notre territoire est confronté à une circulation automobile toujours plus grande. Ces facteurs, que sont l'urbanisation, le morcellement de la forêt et la fréquentation du public, ont des répercussions importantes sur la forêt, en particulier sur les grands mammifères.

La question est finalement de savoir si, à plus ou moins court terme, nos forêts encore « vivantes » ne risquent pas de se transformer de façon insidieuse en grands parcs périurbains, cadre de vie certes agréable mais ayant perdu leur richesse biologique.

C'est la raison pour laquelle le schéma d'accueil du public, élaboré par le Parc naturel régional, a proposé la restauration de zones de tranquillité, par la fermeture



Les zones de tranquillité permettront l'ouverture de nouveaux circuits de randonnée.

© D. Grouard, PNR OPF

à la circulation automobile de routes forestières. Ces fermetures permettront en outre de réduire les nuisances liées aux véhicules (gaz d'échappements, poussière, bruit, déchets divers abandonnés par certains usagers peu scrupuleux...).

C'est aussi l'occasion d'établir de nouvelles zones de silence et de quiétude pour les promeneurs et les animaux et de permettre une fréquentation familiale de la forêt sur de nouveaux itinéraires (randonnées pédestres, cyclotourisme, circulation équestre...).

9

Zoom sur ...

Une zone de tranquillité en forêt d'Halatte

En forêt domaniale d'Halatte le secteur du Mont Alta, sur le territoire des communes d'Aumont-en-Halatte, Fleurines, Senlis et Verneuil-en-Halatte, a été identifié comme particulièrement propice à la mise en place d'une zone de tranquillité. En effet, cet espace d'environ 1 000 ha est riche d'un patrimoine naturel remarquable (Zone spéciale de conservation (ZSC) au titre du réseau Natura 2000 d'environ 240 ha) et est équipé pour l'accueil du public (4 aires d'accueil en périphérie).

Les routes forestières, qui traversent cet espace, font partie du domaine privé de l'État et ne sont donc pas des routes publiques. Elles sont avant tout destinées à la gestion et à l'exploitation de la forêt, permettant l'accès aux parcelles forestières par les camions de bois ou les engins forestiers dans des conditions techniques et de sécurité suffisantes.

Si ces routes peuvent présenter, un intérêt touristique, elles n'ont pas vocation au transit en forêt. Sur un plan technique, elles ne sont d'ailleurs pas conçues pour une telle circulation. Étroites, elles sont dangereuses si la vitesse n'est pas adaptée, et peuvent être facteurs d'accidents.



Légende

- Parkings
- Limite du Parc
- Zone Natura 2000
- Routes particulières**
 - Route forestière ouverte
 - Route forestière ouverte mais fermée à terme
 - Route publique ouverte
- Types de routes**
 - Route principale
 - Route importante
 - Route locale
- Type d'occupation du sol**
 - Tissu urbain
 - Zone rurale
 - Bois et forêts
 - Cours et voies d'eau

© PNR OPF

Ces différents éléments ont conduit l'Office National des Forêts à prévoir la fermeture de ces routes ouvertes à la circulation afin de mettre en place la zone de tranquillité du Mont Alta. Les accès aux quatre aires d'accueil seront évidemment maintenus.

La fermeture effective est prévue durant la première quinzaine de juillet avec la mise en place de panneaux d'information dans la deuxième quinzaine de juin. Cette mesure contribuera à offrir aux habitants et visiteurs une forme d'accès et de découverte du milieu naturel plus.

Éco-jardinage

Arrosons écol'eau

L'eau potable de notre territoire est issue des nappes souterraines. Depuis ces dernières années, certaines de ces nappes sont vulnérables. Elles présentent des signes de pollution et d'abaissement du niveau d'eau. Les épisodes de sécheresse avec restriction d'eau ne sont plus l'apanage du sud de la France. Il est temps de limiter notre consommation d'eau. Voici quelques pistes pour commencer en douceur avec le jardin.

Économiser en limitant les besoins

En été, le jardin demande beaucoup d'eau. Pourtant, en appliquant quelques règles simples, il est facile de réduire sa consommation. Aussi, le meilleur moyen de faire des économies d'eau au jardin, c'est encore d'éviter d'en avoir besoin. Comment ? En privilégiant les plantes locales adaptées au climat et peu consommatrices d'eau. En préservant au maximum l'eau déjà présente par un binage régulier. En installant des paillis et des haies coupe-vent. Ou encore en creusant de petites cuvettes autour des plants.

Prenons par exemple le cas du binage. On s'aperçoit rapidement qu'il vaut deux arrosages. En effet, si on aère le sol en détruisant sa structure superficielle, cela évite une infiltration trop directe de l'eau. De même, couvrir le sol par un paillis (paille, copeaux de bois, débris végétaux, etc.) permet de ralentir l'évaporation de l'eau, et de maintenir l'humidité du sol. Cela a en plus l'avantage de l'enrichir en humus après la décomposition du paillis.



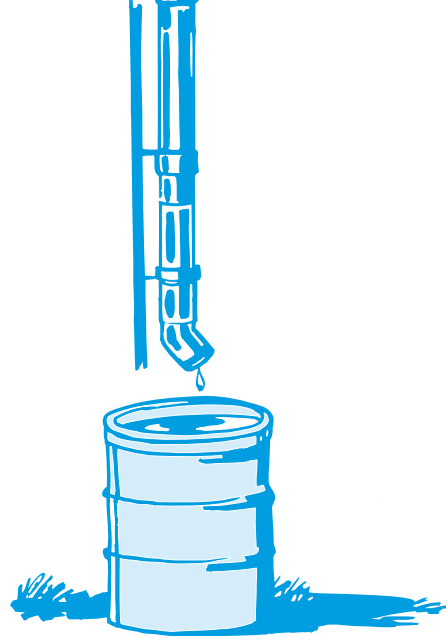
Faire des tranchées autour des pieds des végétaux permet de retenir l'eau au plus près des plants.

© PNR OPF

Économiser en arrosant mieux

Le premier réflexe pour économiser l'eau consiste à arroser au moment où les plantes en profitent le plus. La chaleur estivale étant un facteur considérable d'évaporation, il est important d'arroser le soir. Ensuite, pour limiter sa consommation, il peut être utile d'installer un système de goutte à goutte avec programmateur. Grâce à cela, non seulement vous apportez l'eau au pied des plantes, ce qui évite un important gaspillage, mais vous limitez aussi le contact entre l'eau et le feuillage, qui est l'un des facteurs augmentant le risque d'apparition de maladies. Enfin, l'installation d'un système de récupération des eaux de pluies est conseillée. Il permet une ressource en eau « fraîche » et gratuite ! Certains systèmes donnent droit à un crédit d'impôts (équipements répondant aux conditions de

l'arrêté du 4 mai 2007 et utilisés uniquement pour des usages extérieurs). Cependant, il s'agit d'équipements complexes et imposants qui doivent être fournis et installés par une entreprise. ■



Impliquez-vous, devenez éco-citoyens du Parc !

Le Parc a édité des fiches pratiques à destination de tous les habitants souhaitant être des éco-citoyens au quotidien. Huit fiches ayant pour thème le compostage et le paillage existent déjà. D'autres sont actuellement en préparation sur l'éco-jardinage et la prévention des déchets. En devenant éco-citoyen du Parc, vous pourrez recevoir gratuitement ces fiches et bénéficier de l'accompagnement des « Correspondants du Parc » de votre secteur.

Vous pouvez vous inscrire en téléchargeant le bulletin d'inscription sur notre site Internet www.parc-oise-paysdefrance.fr (le point sur, tous les dossiers), ou en téléphonant directement à la Maison du Parc au 03 44 63 65 65.

10



ZOOM SUR ...

Réduire les consommations d'eau... à la maison aussi !

Douches plutôt que bains, chasses d'eau économes, mousseurs sur les robinets, autant de moyens d'économiser l'eau à la maison. Il faut savoir qu'en faisant un peu attention, on utilise facilement deux fois moins d'eau pour son usage quotidien. Par exemple :

- un robinet qui goutte, c'est 100 à 300 litres d'eau perdus par jour ;
- fermer le robinet quand on se lave les mains ou les dents représente 10 à 15 litres d'économie par lavage ;
- installer un aérateur ou un mousseur sur les robinets permet 30 à 40 % de consommation en moins ;
- utiliser une chasse d'eau double volume, c'est 15 à 20 litres d'économisés chaque jour.

Soyons Parc ■ Juin-Août 2008

Pour aller plus loin...

- Le guide malin de l'eau au jardin, écologie et économie. Jean-Paul Thorez, Éditions Terre Vivante.
- Une mare naturelle dans votre jardin. Hartmut Wildke, Éditions Terre Vivante.
- Pour un jardin sans arrosage. Olivier Filippi. Éditions Actes Sud.

Concours photo

L'office de tourisme de Senlis organise pour la troisième année consécutive un concours de photographies. Il aura pour thème les paysages du Parc naturel régional Oise – Pays de France. Les clichés devront être déposés à l'office de tourisme le **1^{er} octobre 2008** au plus tard. Les photographies seront exposées du 8 au 14 octobre au Prieuré Saint-Maurice et les plus belles seront récompensées. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'office de tourisme de Senlis au 03 44 53 06 40 ou vous rendre sur leur site Internet www.senlis-tourisme.fr



Samedi 19 juillet

Randonnée pédestre

À travers une randonnée de 10 kilomètres, le Parc vous propose de découvrir la riche histoire géologique et humaine du Bassin parisien de l'Antiquité à nos jours.



Sortie gratuite



Rendez-vous 14h30 devant la mairie de Jagny-sous-Bois



Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65

Nombre de place limité à 30 personnes.



Dimanche 24 août

Randonnée pédestre

Cette randonnée de 10 kilomètres vous emmènera dans un paysage de plaines et de vallons où vous découvrirez le patrimoine civil et religieux du secteur Roberval/Villeneuve.



Sortie gratuite



Rendez-vous : 9 h devant l'église de Villeneuve-sur-Verberie



Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65

Nombre de places limité à 30 personnes.

Vendredi 29 août

Nuit de la chauve-souris

À l'occasion de la nuit de la chauve-souris, le Parc organise une sortie nocturne en compagnie d'un professionnel et d'une conteuse, afin d'observer et connaître le mode de vie de ces mammifères volants.



Sortie gratuite



Rendez-vous : 20 h 30 à l'Abbaye de Chaalis



Inscription obligatoire auprès de la Maison du Parc : 03 44 63 65 65

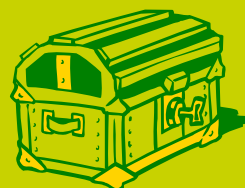
Nombre de places limité à 30 personnes.

Samedi 20 et

dimanche 21 septembre

Journées du patrimoine

À cette occasion, le Parc organise une **chasse aux trésors** à destination des enfants. Différents ateliers permettront aux petits explorateurs de partir à la recherche d'indices pour retrouver le trésor caché par nos illustres ancêtres dans le Parc du château. C'est donc, tour à tour, dans la peau d'un archéologue, d'un bâtisseur de cathédrale ou d'un potier que les enfants pourront découvrir le riche passé historique et patrimonial de notre territoire, et l'intérêt de le préserver. Le Parc propose également la **visite d'Orry-la-Ville et de ses alentours à vélo**. Le point de départ se fera du Château de la Borne Blanche, où vous pourrez, au travers d'une exposition, découvrir les nombreuses ressources minérales et patrimoniales du territoire.



Dernière publication

Le livret « Vivons le Parc » printemps-été 2008

Le printemps et l'été sont des saisons idéales pour partir à la découverte de son territoire.

Le Parc met à votre disposition son nouveau livret de manifestations dans les points de

diffusion habituels (Maison du Parc, office de tourisme, bibliothèques, mairies, etc.), ainsi que sur son site Internet, www.parc-oise-paysdefrance.fr (rubrique visitez le Parc, sortons avec le Parc).



Compléments d'informations

Dossier du Soyons Parc n°8

Suite aux questions que vous nous avez posées concernant le dossier central du précédent numéro, vous trouverez ci-dessous des éléments de réponses.

L'obligation d'information pour les locataires et acquéreurs s'applique sous deux formes :

- sous la forme d'un imprimé officiel « état des risques » qui doit être annexé au contrat de vente ou de location si la propriété se situe à l'intérieur d'un Plan de Prévention des Risques naturels, d'un Plan de Prévention des

Risques Technologiques, ou en zone sismique réglementée : les communes concernées par un PPR ou ayant un POS/PLU valant PPR sont listées dans un arrêté préfectoral (ce sont ces communes qui sont « cochées » dans le tableau accompagnant notre article) ;

- sous la forme d'une liste sur papier libre annexée au contrat de vente ou de location, liste des événements reconnus comme catastrophes naturelles que le bien a subi depuis 1982 (et ceci quelles que soient les communes).



L'école Buissonnière

À la découverte: des espèces invasives

1 Une espèce invasive c'est quoi ?

Relie chacune de ces images à la bonne définition. Parmi ces exemples, entoure les espèces invasives.

Une espèce invasive est une espèce animale ou végétale qui n'est pas originaire du milieu. Elle a été introduite par l'homme et prend petit à petit la place des espèces qui lui ressemblent.



A © PNR OFF



B © PNR OFF



C © J.-L. Chapuis



D © PNR OFF

- 1 • Je vis en forêt. Ma longue queue m'aide à garder l'équilibre lorsque je saute de branche en branche. Ma couleur me permet d'être discret en automne.
- 2 • Je suis un cerisier originaire d'Amérique du Nord, vendu en jardinerie. Mes feuilles sont toxiques, alors les animaux ne me mangent pas. Je grandis plus vite que les autres arbres et je les cache de la lumière.
- 3 • Je suis un feuillu qui recouvrait presque toute la France à l'époque des Gaulois. Mes fruits sont des glands que les sangliers, les écureuils et les cerfs adorent dévorer.
- 4 • On m'achète en animalerie et on m'enferme dans une cage. Quand on se lasse de moi, on me relâche en forêt où j'envahis un espace qui n'était pas le mien.



Réponses : •A2 •B3 •C4 •D1
L'écureuil de Corée et le Prunus serotina sont des espèces invasives.

2 Les conseils éco-citoyens de Picatou

Place les mots manquants au bon endroit : forêt, sauvages, refuge, remplaceront, déchetterie

A - Si je me sépare des animaux et végétaux achetés en animaleries et jardineries dans la nature, ils petit à petit les espèces qui vivent chez nous depuis très longtemps. L'équilibre du milieu sera bouleversé.

B - Si je ne peux plus garder mes animaux domestiques, même les tout-petits (écureuil, tortue, etc.) je dois les emmener dans un, et ne pas les abandonner en forêt ou dans un étang.

C - Quand je coupe les branchages, ou les plantes de mon jardin, je ne dois pas les jeter en, ou sur le bord des chemins, mais les amener à la

Réponses :
A - remplaceront / sauvages
B - refuge
C - forêt / déchetterie



Soyons Parc
Magazine gratuit destiné aux habitants du
Parc naturel régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional
Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux - BP 6
60560 Orry-la-Ville
Tél. : 03 44 63 65 65
Fax : 03 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr
www.parc-oise-paysdefrance.fr